

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2022

1 - COMPTE-RENDU TRAVAUX MAIRIE ET SALLE DES FETES

Compte-tenu des réunions de chantier qui ont lieu tous les lundis, il y a lieu de prévoir un avenant

Pour le lot :

N° 1 avenant n° 2 Gros œuvre Entreprise FERNANDES (réseau sous dallage) pour un montant de **2 785.00 € H.T.**

N° 4 avenant n° 2 _Menuiseries intérieures Entreprise LOPITAUX (bar tablette PMR basculante) pour un montant de **787.00 € H.T.**

N° 6 avenant n°2 Carrelage faïence Entreprise ZANELLI (carrelage 30 X 30 cuisine) pour un montant de **2 434.50 € H.T.**

N° 9 avenant n° 1 Equipements de cuisine Entreprise ADS (plonge deux bacs et égouttoir) pour un montant de **1 394.04 € H.T.**

2 – CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL

Suite au courrier reçu de l'AIST qui met un terme au partenariat établi entre l'AIST et la fonction publique et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention d'adhésion des collectivités locales aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail avec le centre de gestion option 1.

3 - COMMUNICATION PLATEFORME HUBEE transmission des démarches état-civil avec LITTERA

4 - AUGMENTATION DES LOYERS

Gérard MANSAT : 76.22 € pas d'augmentation

Pascal TAUVERON : à compter du 1er août 2022 selon indice IRL 321.89 €

Emmanuel DUMALANEDE et Emilie MERCIER : à compter du 1^{er} janvier 2023 selon indice IRL 411 €

5 – REDEVANCES ORDURES MENAGERES

ANNEE 2022 : 26 € Gérard MANSAT

41 € Pascal TAUVERON

52 € Emmanuel DUMANALEDE et Emilie MERCIER

REPAS DES AINES DIMANCHE 12 FEVRIER 2023